

VERS UNE DIFFÉRENCIATION DES ÉPREUVES CANTONALES DE RÉFÉRENCE DE DIXIÈME ANNÉE

LADISLAS NTAMAKIRO^{*}, JOSÉ TICON^{**} ET MARC FERRER^{*}

N°10 / Août 2015

NOTE DE RECHERCHE

Dans les systèmes éducatifs de nombreux pays, deux types d'évaluation des élèves se côtoient tout au long de la scolarité obligatoire. D'une part, les évaluations internes qui relèvent de la responsabilité de l'enseignant dans sa classe et son établissement. Si ces évaluations peuvent prendre différentes formes et remplir plusieurs fonctions, elles occupent généralement une place centrale dans la promotion et l'orientation des élèves. D'autre part, les évaluations externes, qui relèvent de la responsabilité de l'autorité scolaire, à l'échelle nationale ou régionale. Ces évaluations peuvent participer à la promotion ou l'orientation des élèves, leur principale fonction étant qu'elles contribuent au monitoring et au pilotage du système éducatif à l'échelle du pays ou de l'établissement scolaire. En Suisse, dans le canton de Vaud, ce sont les épreuves cantonales de référence (ECR) qui jouent le rôle d'évaluations externes. Elles ont été introduites progressivement, d'abord au primaire, en 6^e année¹ en 2003 et en 4^e et 2^e années en 2006 ; ensuite au secondaire I, en 8^e année en 2007.

Le concept d'une épreuve unique pour les trois voies en question

La conception des ECR de huitième année a d'emblée posé quelques problèmes en raison de l'organisation de l'enseignement en trois filières aux niveaux d'exigences différents : la VSO, à exigences

élémentaires, la VSG, à exigences moyennes et la VSB, à exigences élevées. A cet égard, le canton de Vaud a procédé autrement que les deux autres cantons romands ayant mis en place avant lui des épreuves externes standardisées au secondaire I. Dans le canton de Genève, les épreuves communes du Cycle d'Orientation, partiellement différenciées, comportent une partie commune adaptée au niveau des élèves de la filière à exigences élémentaires et des parties spécifiques aux filières à exigences moyennes et élevées. Dans le canton du Valais, au contraire, les examens cantonaux du cycle d'orientation sont entièrement différenciés, adaptés à chaque section ou niveau d'exigences. Le canton de Vaud a, quant à lui, opté pour une épreuve unique portant sur les objectifs fondamentaux communs aux trois voies.

La distribution des résultats des élèves aux premières ECR de 8^e année, plaide en faveur de la validité de celles-ci comme instruments de monitoring du système d'enseignement, un de leurs principaux objectifs. En effet, des écarts importants de performances en fonction du niveau d'exigences propre à chaque voie, d'une part, un large recouvrement des distributions des résultats dans les trois voies, d'autre part, sont observés. Pourtant, un autre objectif des ECR, celui de *fournir aux enseignants des repères extérieurs leur permettant de situer la*

progression des élèves dans chacune des voies est loin d'être atteint. Les premières ECR de huitième année étaient plutôt adaptées au niveau des élèves de la VSG, elles s'avéraient difficiles pour ceux de la VSO et assez faciles pour ceux de la VSB. Les enseignants de VSO et ceux de VSB ont alors eu raison de signaler que ces épreuves étaient inadaptées au niveau de leurs élèves, en décalage avec leurs propres travaux significatifs d'évaluation certificative.

Cette question de la validité des ECR de 8^e est à l'origine de cette étude qui repose principalement sur l'analyse de leur contenu, l'analyse des résultats des élèves et sur l'exploitation d'une enquête par questionnaire auprès d'enseignants ayant assuré la passation et la correction de ces épreuves (voir encadré).

Méthode

Trois principales démarches méthodologiques ont été mobilisées dans cette étude.

- Analyse du contenu des ECR de français et de mathématiques passées en mai 2011. L'alignement curriculaire des épreuves est évalué en confrontant les tâches, les conditions de passation ainsi que les critères de correction au référentiel d'évaluation, à savoir les objectifs pédagogiques fondamentaux définis dans le plan d'études.
- Analyse statistique des résultats aux ECR de français et de mathématiques passées en mai 2011, mis à disposition par la Direction générale de l'enseignement obligatoire.
- Enquête auprès d'enseignants de français et de mathématiques dans les classes de 8^e année des établissements secondaires. Une semaine après avoir fait passer les ECR et corrigé les copies de leurs élèves, ces enseignants ont été sollicités pour compléter un questionnaire papier-crayon ou en ligne, portant sur leur perception du degré d'alignement curriculaire et pédagogique des différentes parties de l'épreuve ainsi que de l'utilité et de la différenciation de celle-ci.

Un alignement curriculaire partiel

Une des contraintes du travail de construction d'épreuves externes standardisées consiste à adapter le contenu de ces épreuves au plan d'études – on parle alors d'alignement curriculaire. La confor-

mité des objectifs et des tâches des ECR 8^e de français et de mathématiques passées en mai 2011 avec les objectifs fondamentaux définis dans le plan d'études vaudois a été analysée.

Il s'avère que les objectifs évalués sont partiellement alignés au plan d'études, une partie d'entre eux ne faisant pas partie du référentiel conventionnel de l'évaluation certificative que constitue l'ensemble des objectifs pédagogiques fondamentaux communs aux trois voies. L'analyse des objectifs évalués révèle même une certaine inégalité de traitement entre des élèves dans la mesure où certains objectifs évalués ont le statut d'objectifs fondamentaux dans une voie et pas dans une autre. Le plus souvent, à l'ECR de mathématiques surtout, les élèves de VSO sont les plus désavantagés.

Une partie des activités d'évaluation qui composent les ECR 8^e de 2011 ne sont que partiellement alignées sur le plan d'études, en partie liées à des objectifs fondamentaux et, en partie, à des objectifs non considérés comme fondamentaux. Certaines activités sont même entièrement non alignées au référentiel d'évaluation. C'est le cas de l'activité de rédaction d'une lettre argumentative, dans la mesure où les objectifs correspondants ne sont considérés comme fondamentaux dans aucune des trois voies d'enseignement pour la huitième année. Il en est de même à l'ECR de mathématiques où un des cinq problèmes qui la composent est aligné au plan d'études de la 8^e VSO et de la 8^e VSG mais pas à celui de la 8^e VSB, alors qu'un autre problème présent dans l'épreuve n'est en cohérence avec les objectifs fondamentaux d'aucune des trois voies.

Une mesure des compétences des élèves insuffisamment représentative de chaque voie

Une analyse statistique des résultats des élèves aux ECR de français et de mathématiques, administrées en mai 2011, a été effectuée afin de déterminer si les qualités psychométriques de ces épreuves sont comparables dans les trois voies. Différents indices statistiques de la distribution des résultats dans les trois voies témoignent de la validité différentielle limitée des ECR de 8^e année. Apparemment conçues en fonction du niveau des élèves de VSG, ces épreuves donnent une mesure partielle des compétences des élèves de la voie secondaire à options (VSO) et de ceux de la voie secondaire de baccalauréat (VSB) qu'elle tendent à sous-estimer dans le premier cas, à surestimer dans le deuxième.

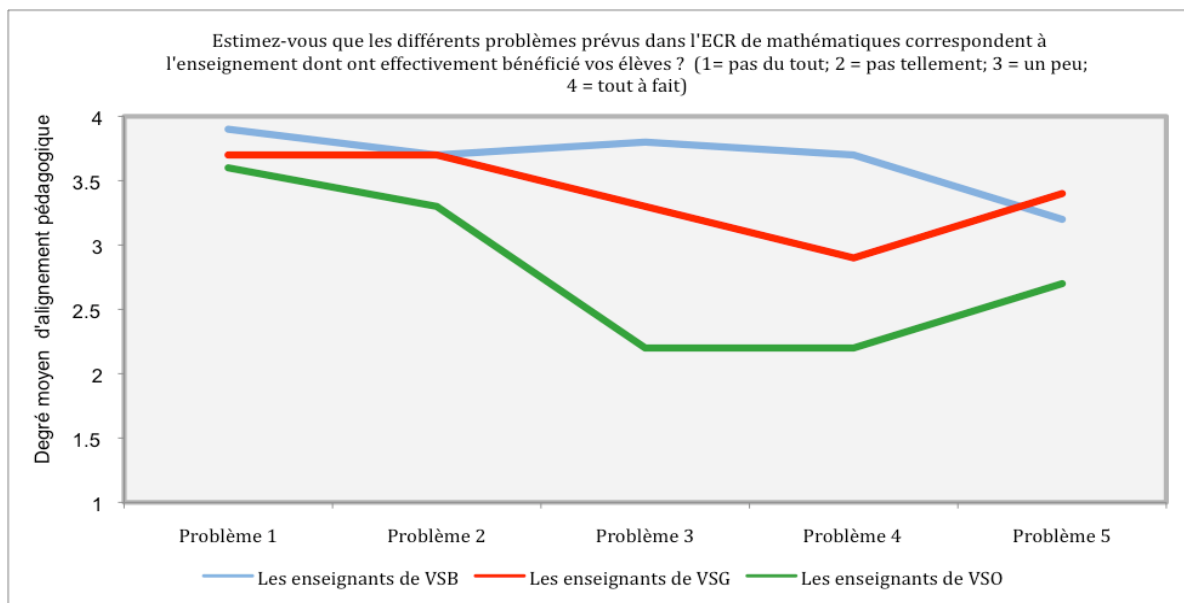
Une perception différente du degré d'alignement curriculaire et pédagogique des ECR par les enseignants selon la voie

Interrogés par questionnaire, les enseignants de français et de mathématiques en 8^e année ont exprimé leurs points de vue sur plusieurs aspects de l'épreuve administrée à leurs élèves : son degré d'alignement curriculaire et pédagogique, son degré de difficulté pour les élèves, intrinsèquement et en comparaison avec les travaux significatifs et les

épreuves communes d'établissement, le degré d'utilité ainsi que le degré de différenciation souhaitable de l'ECR de huitième année.

La majorité des enseignants de toutes voies estiment que les ECR de 8^e sont suffisamment alignées sur le plan d'études et, dans une moindre mesure, sur l'enseignement effectivement assuré, mais on observe d'importantes différences de perception entre eux, selon la voie dans laquelle ils enseignent.

Figure : Degré moyen d'alignement pédagogique perçu des différentes tâches de l'ECR de mathématiques par les enseignants de VSO, VSG et VSB



A l'ECR de mathématiques par exemple (figure), seuls deux problèmes sur cinq sont perçus comme bien alignés sur l'enseignement effectivement assuré par la majorité des enseignants dans les trois voies. Les autres problèmes sont considérés comme suffisamment adaptés à l'enseignement effectif par la majorité des enseignants de VSB et dans une moindre mesure par ceux de VSG alors que pour la majorité des enseignants de VSO, ils sont en décalage avec l'enseignement dispensé en classe.

L'opposition entre les enseignants de VSO et ceux de VSB au sujet de la validité de contenu de certaines parties de l'épreuve est parfois très marquée. Les enseignants de VSO reconnaissent que les activités proposées dans l'ECR sont beaucoup plus difficiles que leurs propres travaux significatifs ou leurs épreuves communes d'établissement. A l'opposé, ceux de VSB regrettent le « nivellement vers le bas » de l'ECR en comparaison avec le niveau d'exigences de leurs travaux significatifs ou de leurs

épreuves communes d'établissement. A l'ECR de français, par exemple, l'exercice de la dictée oppose les enseignants de VSB à ceux de VSO, les premiers considérant que cette partie de l'épreuve est au-dessous des attentes minimales, les deuxièmes affirmant, au contraire, qu'elle est adaptée aux objectifs fondamentaux.

Pour une différenciation partielle des ECR

Les enseignants interrogés ont donné leur avis sur la question de la différenciation des ECR de 8^e année. La majorité d'entre eux est opposée au principe d'une épreuve unique commune aux trois voies. Ils préfèrent, soit trois épreuves différentes, une par voie, soit trois épreuves différentes mais avec une partie commune et une partie spécifique à chaque voie.

Une différenciation totale des ECR (trois épreuves différentes, une par voie) serait le plus sûr moyen d'adapter l'évaluation au niveau d'exigences propre

à chaque voie mais cette formule ne satisfait guère à tous les objectifs des épreuves cantonales de référence, l'évaluation du système d'enseignement en particulier. Une comparaison des performances des élèves des différentes voies afin de renseigner sur le degré d'équité du système d'enseignement nécessite, en effet, des tâches communes à toutes les voies. Une différenciation partielle (trois épreuves avec une partie commune et des parties spécifiques) serait alors la forme d'évaluation la plus appropriée.

Évolution des pratiques d'évaluation externe au secondaire I

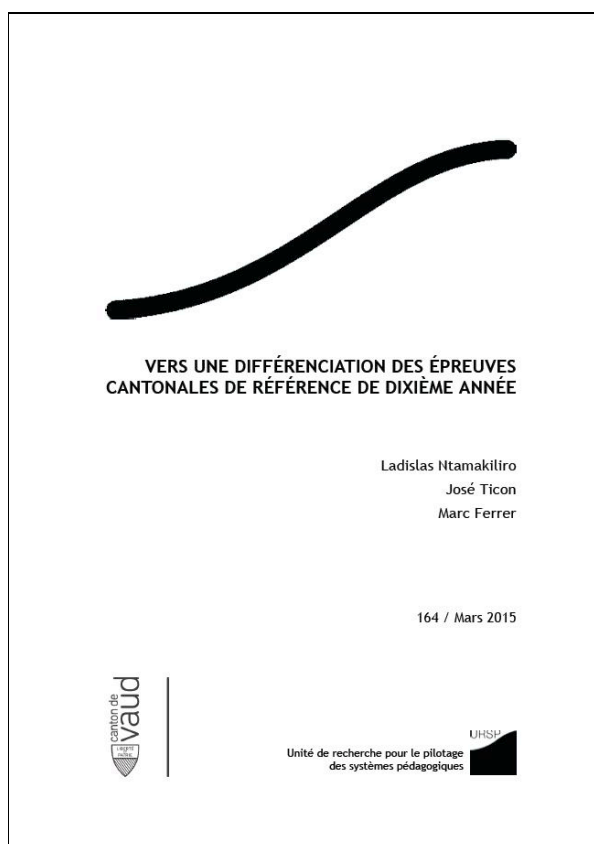
Les pratiques d'évaluation externe au secondaire obligatoire ont évolué dans le sens des conclusions de cette recherche. A partir de 2015, le

nouveau concept des ECR de 10^e année (selon la numérotation actuelle) est basé sur une différenciation partielle des tests avec une partie commune et des parties spécifiques aux trois regroupements d'élèves prévus dans la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), à savoir la voie générale niveau 1 (VG1), la voie générale niveau 2 (VG2) et la voie pré-gymnasiale (VP). Ce changement intervient dans le contexte actuel où les ECR représentent un enjeu important pour les élèves. A partir de l'année scolaire 2014-2015, en effet, les résultats aux ECR de 10^e année sont pris en compte dans la moyenne du deuxième semestre au même titre que les travaux significatifs d'évaluation certificative administrés par les enseignants.

* Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP)

** Haute école pédagogique du Canton de Vaud (HEP Vaud)

1. La recherche a été initiée avant la mise en œuvre de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) ; l'école obligatoire vaudoise qui comprend 11 degrés depuis était alors organisée en 9 degrés, de la 1^{ère} à la 9^e. Par commodité, l'ancienne numérotation des degrés est utilisée dans cette note comme dans le rapport de recherche correspondant, même si le dixième degré est mentionné dans le titre en référence à la nouvelle organisation.



Pour en savoir plus

Le rapport intitulé « *Vers une différenciation des épreuves cantonales de références de dixième année* » est en libre accès sur le site :

www.vd.ch/ursp

Le rapport en version papier peut être commandé à l'adresse suivante :

URSP, 60 Rue de Lausanne,
1020 Renens